

RAPPORT DE PRESENTATION PROJET FSPI

Tous les éléments de ce cadre récapitulatif doivent être renseignés pour que le projet soit éligible

IDENTIFICATION DU PROJET	
Type de FSPI	
<input type="checkbox"/> FSPI Poste	Nom du pays :
	Sous-direction sectorielle DGM associée
<input checked="" type="checkbox"/> FSPI Administration centrale	Sous-direction sectorielle DGM porteuse du projet Mission de la gouvernance démocratique
	Pays concernés par le projet : Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Territoires palestiniens
Intitulé et durée du projet	
Intitulé du FSPI :	Renforcement de l'accès au droit de populations vulnérables d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient par la création d'un ensemble de cliniques juridiques universitaires.
Durée du projet :	<input type="checkbox"/> 12 mois <input checked="" type="checkbox"/> 24 mois
Thématiques prioritaires du projet	
Thématique 1 :	GOUV1 - Droits de l'Homme, paix & démocratie
Thématique 2 (si besoin) :	GOUV5 - Réponse aux situations de fragilités - (cohésion - lien social)
Marqueur Genre (doit être identique à celui qui figure dans le descriptif détaillé du projet : rubrique 3.4.A)	
<input type="checkbox"/> G-0 <input checked="" type="checkbox"/> G-1 <input type="checkbox"/> G-2	
Partenaire principal du projet	
Agence Universitaire de la Francophonie – Direction régionale Moyen-Orient	
Montant FSPI demandé et co-financements	
Crédits FSPI demandés :	592 437 €
Cofinancements :	222 500 €
Equipe projet	
Responsable du projet :	FSPI adm. Centrale : Isis ADAM
Autres personnes de l'équipe projet :	Jean-Noël BALÉO, Directeur régional, AUF Moyen-Orient Mireille el RAYESS, Responsable de projet, AUF Moyen-Orient Rouba SAAD, Assistante de projet, AUF Moyen-Orient

Table des matières

1. LE CONTEXTE DU PROJET	3
1.1. Dans quel contexte local s'inscrit ce projet et à quels besoins répond-il ? Comment les partenaires et bénéficiaires nationaux ont-ils été associés à sa conception ?	3
1.2. Comment ce FSPI s'inscrit-il dans les priorités locales du poste et/ou sectorielles du service de l'administration centrale qui porte le projet ?	3
1.3. Quels sont les éléments qui garantissent que ce FSPI sera complémentaire d'initiatives financées par d'autres bailleurs français ou internationaux ?	4
1.4. Quel est le caractère innovant du projet ?	4
1.5. Dans quelle mesure ce projet amorce-t-il des activités susceptibles d'être mises à l'échelle ou essaimées par d'autres acteurs ? Des relais techniques ou financiers ont-ils été d'ores et déjà repérés pour assurer des suites ?	5
2. LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE PRÉCÉDENTS FSPI :	5
2.1. Un précédent FSPI a-t-il été mené localement dans le même secteur ?	5
3. LA DESCRIPTION DU PROJET	5
3.1. Quel est l'objectif global du projet ?	5
3.2. Quels sont les ODD prioritairement visés par le FSPI ?	5
3.3. Quels sont les bénéficiaires visés par le projet ?	6
3.4. Comment ce projet prend-t-il en compte l'égalité de genre et les jeunes ?	8
3.5. Comment ce projet se positionne-t-il vis-à-vis des marqueurs RIO ?	8
3.6. Quels sont les objectifs, les activités et les effets escomptés des composantes du FSPI ?	9
3.7. Quels sont les principaux risques non maîtrisables dès la conception du projet et les mesures prévues pour les limiter ?	14
4. LES PARTENAIRES DU PROJET	15
4.1. Quels sont les principaux partenaires associés à la mise en œuvre des activités du FSPI et quelles seront leurs contributions ?	15
4.2. Quel est l'organigramme du projet ?	15
5. LE FINANCEMENT DU PROJET	Erreur ! Signet non défini.
5.1. Quel est le budget prévisionnel du projet ?	Erreur ! Signet non défini.
5.2. Quelles sont les différentes sources de financement ?	Erreur ! Signet non défini.
5.3. Cadre d'exécution prévisionnel (CEP) à renseigner	Erreur ! Signet non défini.
6. COMPOSANTE MANAGEMENT DU PROJET : pilotage, suivi, évaluation, communication	16
6.1. Le pilotage du projet	16
6.2. Le suivi et l'évaluation finale du projet	16
6.3. La communication externe sur le projet et ses résultats	17
7. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DU FSPI	18

N.B. : Les titres renvoient automatiquement au sommaire que vous devez actualiser à l'issue de votre rédaction (se positionner sur le sommaire / Clic droit / Sélectionner « Mettre à jour les champs » puis « Mettre à jour toute la table »).

1. LE CONTEXTE DU PROJET

1.1. Dans quel contexte local s'inscrit ce projet et à quels besoins répond-il ? Comment les partenaires et bénéficiaires nationaux ont-ils été associés à sa conception ?

L'accès au droit est une problématique majeure dans la région ANMO. Les principales barrières résident entre autres dans la connaissance des droits par les citoyens, leurs capacités à les faire valoir et les coûts qui y sont liés. Les difficultés d'accès au droit en Égypte, au Liban, dans les Territoires Palestiniens, en Jordanie et en Irak sont particulièrement prégnantes pour les populations défavorisées et vulnérables, dont les femmes. D'importantes catégories de populations dont la situation s'avère fragilisée, ont besoin d'informations, de conseils et d'accompagnement juridique de proximité pour faire valoir leurs droits.

Afin de faciliter cet accès au droit des populations les plus vulnérables, **des solutions innovantes existent comme les cliniques juridiques universitaires**. Ce type de clinique permet à des étudiants en droit de contribuer à un meilleur accès au droit pour tous, en délivrant des consultations juridiques gratuites sous la supervision d'enseignants et de professionnels du droit. Elles peuvent être généralistes ou spécialisées sur une thématique (par exemple le droit de la famille). Intégrées dans un cursus universitaire, elles constituent un modèle d'enseignement pédagogique et social innovant présentant un double avantage : faciliter l'accès au droit des populations les plus vulnérables, tout en formant les étudiants à la pratique professionnelle du droit, afin de permettre leur intégration dans le marché du travail. Le modèle des cliniques juridiques universitaires est d'autant plus intéressant qu'il est pérenne de par ses faibles coûts de fonctionnement, contrairement aux cliniques juridiques d'inspiration anglo-saxonne centrées sur le recours aux avocats rémunérés, et donc moins durables.

Le contexte de la région ANMO est historiquement **favorable au développement de notre coopération juridique** du fait de la tradition de droit romano-germanique qui prévaut. Le positionnement de la France dans ce domaine est fortement établi et l'expertise française, extrêmement bien perçue, est à maintenir. Nous pouvons nous appuyer sur les Postes qui développent déjà une coopération active dans le domaine du droit et de la justice. Les attachés de coopération gouvernance et/ou universitaires de chaque pays identifié ont été sollicités dès la phase préparatoire afin d'interroger leurs partenaires locaux sur l'intérêt et la faisabilité du projet. Plusieurs partenaires français et internationaux ont également été approchés (Université de Grenoble ; Aix Marseille Université ; Réseau des cliniques juridiques francophones).

1.2. Comment ce FSPI s'inscrit-il dans les priorités locales du poste et/ou sectorielles du service de l'administration centrale qui porte le projet ?

Le projet s'inscrit en conformité avec les orientations de la **Stratégie « Droits humains et développement »** (2019), dans laquelle la France s'est engagée à intégrer l'approche du développement fondée sur les droits humains dans sa politique de coopération au développement. D'une approche fondée sur les besoins de la population, ce cadre conceptuel invite à reconnaître celle-ci comme détentrice de droits. Les programmes de développement ne sont plus conçus uniquement comme une action de solidarité mais également comme le moyen de mise en œuvre des obligations internationales des États de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits humains. Cela implique nécessairement un accompagnement des détentrices et détenteurs de droits pour la connaissance et la capacité à faire valoir ces droits.

Plus particulièrement, dans la région concernée par le projet, le droit apparaît comme un domaine de coopération prioritaire dans les pays de la zone, du fait de l'influence du code napoléonien et d'une francophilie marquée chez les « élites ». Le projet participera ainsi à **renforcer l'influence française par le droit** en contribuant au maintien de l'influence du droit français dans cette zone stratégique, et en assurant la diffusion des valeurs propres à notre système juridique (accessibilité, sécurité juridique, prévisibilité), dans le but de promouvoir et de favoriser l'accès au droit de toute personne défavorisée et vulnérable.

Par ailleurs, **la justice fait également partie des priorités de coopération avec les pays concernés**. Les projets menés par les opérateurs de développement français (ENM, EF) ainsi que par certains SCAC sont essentiellement centrés sur le renforcement des systèmes judiciaires, d'un point de vue thématique et

institutionnel. Le projet pourra, dans ce contexte, compléter l'offre française en se positionnant sur la thématique de l'accès au droit et à la justice, et répondre ainsi aux besoins identifiés dans les pays concernés.

La France a précédemment financé des actions relatives aux droits humains et de soutien à la création de maisons du droit dans plusieurs pays, destinées à permettre des consultations gratuites délivrées par des avocats, rémunérés dans le cadre du projet. Ce modèle s'est révélé peu pérenne, l'État n'ayant, dans une majorité des cas, pas repris en charge la rémunération des avocats à la fin du projet. Ce projet de soutien à des créations de cliniques juridiques universitaires présente l'avantage de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en droit et sa pérennisation est assurée par le volontariat des étudiants et l'intégration de la clinique dans le cursus universitaire diplômant. Il implique de faibles coûts de fonctionnement, qui sont structurellement absorbables par les universités hôtes.

1.3. Quels sont les éléments qui garantissent que ce FSPI sera complémentaire d'initiatives financées par d'autres bailleurs français ou internationaux ?

Ce projet apparaît complémentaire des projets justice des bailleurs traditionnels, centrés sur le renforcement des capacités institutionnelles. Le modèle de clinique juridique promu présente l'intérêt de former les étudiants « chez eux ».

Dans le domaine de la justice, ce sont les bailleurs anglo-saxons (Grande-Bretagne et États-Unis) qui sont les plus présents dans la région.

Plus précisément, en Irak, les bailleurs (ONU, Banque Mondiale, UE) interviennent essentiellement dans le domaine de la gouvernance judiciaire. En Égypte, les bailleurs américains investissent dans l'échange d'expertise, la formation professionnelle et la mobilité (financement de bourses). En Jordanie, l'USAID soutient les dotations en matériel. Dans les Territoires palestiniens, le PNUD et les Pays-Bas appuient certaines initiatives en assurant l'équipement et en organisant quelques formations à destination des enseignants. Au Liban, l'UE soutient indirectement un projet de clinique centré vers la médiation de conflits.

1.4. Quel est le caractère innovant du projet ?

La création de cliniques juridiques est d'autant plus pertinente que l'État de droit révèle des fragilités, et toute personne devrait être consciente de son droit d'accès à la justice en vue de se protéger et de faire valoir ses droits.

L'enseignement clinique du droit se présente comme un **dispositif pédagogique innovant au service de l'apprentissage en situation réelle**. L'étudiant se retrouve devant des cas authentiques permettant de le familiariser avec sa future carrière. Il peut, à travers ce type de dispositif, mieux appréhender la réalité du terrain, explorer ses connaissances et les mettre au service des autres. Ce type d'activité professionnalisante permet donc également de décroquer un enseignement du droit le plus souvent cantonné à la salle de cours.

Les pays couverts par les activités de ce projet sont le siège de crises multidimensionnelles durables qui remettent en cause dans la plupart des cas la cohésion et le lien social. Mises à part la formation des acteurs de l'action sociale et humanitaire, et quelques initiatives pour certaines, l'intervention des universités auprès des populations touchées par ces crises demeure le plus souvent assez limitée. Ce projet vise aussi à **renforcer le rôle de responsabilité sociale des universités** dans des sociétés marquées par les conflits, la vulnérabilité et la précarité, y compris juridique, d'une partie de la population.

Les cliniques juridiques disposent d'un caractère innovant du fait qu'elles articulent deux contributions d'innovation : d'une part un aspect pédagogique, et d'autre part un apport social. La double fonction de ces cliniques s'impose alors comme permettant une mise en pratique du droit jumelée à un engagement adapté au rôle social des établissements universitaires. Ces actions innovantes ont une **capacité d'impact réel** au bénéfice des personnes fragilisées et en besoin.

1.5. Dans quelle mesure ce projet amorce-t-il des activités susceptibles d'être mises à l'échelle ou essayées par d'autres acteurs ? Des relais techniques ou financiers ont-ils été d'ores et déjà repérés pour assurer des suites ?

Ce projet fait appel à l'AUF comme opérateur, qui assumera un rôle de relais technique auprès des bénéficiaires universitaires de la région du Moyen-Orient. La Direction régionale Moyen-Orient de l'AUF informera d'autres directions de l'Agence, à travers sa communication interne, des résultats du projet, afin de les inciter à reproduire la mise en œuvre dans les différentes régions où une transposition serait pertinente.

Au-delà du Moyen-Orient, ce projet suscite déjà un grand intérêt auprès du Rectorat de l'AUF et auprès de certaines directions régionales (Maghreb et Afrique). L'Agence sera ainsi en mesure de dupliquer la création de cliniques dans d'autres pays, et poursuivra par ailleurs un lien d'échange continu avec les bénéficiaires à l'issue du projet.

Une perspective de changement d'échelle (essaimage dans les grands pays tels que l'Égypte et l'Irak ou les pays à fort besoin tels que le Liban et les Territoires palestiniens ; extension à d'autres pays), est tout à fait envisageable, certains bailleurs de fonds comme l'UE ayant déjà contribué au financement au Moyen-Orient de plusieurs projets relevant de la même thématique d'accès au droit.

2. LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE PRÉCÉDENTS FSPI :

2.1. Un précédent FSPI a-t-il été mené localement dans le même secteur ?

Oui

Non (allez au chapitre 3)

3. LA DESCRIPTION DU PROJET

3.1. Quel est l'objectif global du projet ?

L'objectif global du projet est de **renforcer durablement l'accès au droit pour les femmes et les populations vulnérables au Moyen-Orient à travers la création et la redynamisation de cliniques juridiques universitaires**. Les populations des pays ciblés auront accès à travers ce projet à des consultations juridiques gratuites et à une meilleure connaissance de leurs droits, afin d'être en meilleure capacité de les exiger.

Le projet ambitionne de créer ou renforcer une structure dans chacune des universités partenaires. A terme, le projet vise la création d'un réseau d'une **vingtaine de cliniques juridiques** à raison de 3 à 5 par pays ciblé, dans la perspective de renforcer l'un des fondements initiaux de la démocratie, le droit d'accès à la justice.

L'enseignement clinique du droit repose bien évidemment sur une approche et une pédagogie spécifique mais aussi sur une structure physique. Le projet prévoit de soutenir l'aménagement et l'équipement des espaces mis à disposition par les universités bénéficiaires.

3.2. Quels sont les ODD prioritairement visés par le FSPI ?

Trois choix maximum :

<input type="checkbox"/> ODD 1 : Pas de pauvreté	<input type="checkbox"/> ODD 7 : Energies propres et d'un coût abordable	<input type="checkbox"/> ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
<input type="checkbox"/> ODD 2 : Faim "zéro"	<input type="checkbox"/> ODD 8 : Travail décent et croissance économique	<input type="checkbox"/> ODD 14 : Vie aquatique
<input type="checkbox"/> ODD 3 : Bonne santé et bien-être	<input type="checkbox"/> ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure	<input type="checkbox"/> ODD 15 : Vie terrestre

<input checked="" type="checkbox"/> ODD 4 : Éducation de qualité	<input checked="" type="checkbox"/> ODD 10 : Inégalités réduites	<input checked="" type="checkbox"/> ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces
<input type="checkbox"/> ODD 5 : Égalité entre les sexes	<input type="checkbox"/> ODD 11 : Villes et communautés durables	<input type="checkbox"/> ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs
<input type="checkbox"/> ODD 6 : Eau propre et assainissement	<input type="checkbox"/> ODD 12 : Consommation et production responsables	

Détail du contenu de chaque ODD : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

3.3. Quels sont les bénéficiaires visés par le projet ?

A. BENEFCIAIRES DIRECTS :

SOCLE COMMUN : à renseigner pour tous les FSPI (les résultats obtenus devront figurer dans l'évaluation finale). <i>Attention : si le projet prévoit qu'une même personne/organisation puisse bénéficier de plusieurs activités (dont formations en particulier), celle-ci ne doit pas être comptée qu'une seule fois.</i>		Nb prévu
Personnes	Nb de personnes qui bénéficieront directement des activités financées par le projet :	160
	<i>Dont Nb de femmes :</i>	96
	<i>Dont Nb de jeunes (- 30 ans) :</i>	
	<i>Dont Nb de personnes visées par des actions de formation :</i>	160
Organisations	Nb d'organisations qui bénéficieront directement des activités financées par le projet :	30
	<i>Dont Nb d'organisations d'administrations publiques locales</i>	17
	<i>Dont acteurs privés économiques implantés localement (entreprises, coopératives, incubateurs...)</i>	3
	<i>Dont organisations de la société civile implantées localement</i>	10

- Total : nombre de professeurs visés par des actions de formation + nombre de jeunes/étudiants (sur une base de 50 étudiants actifs en clinique par université) = 160 ;
- Nombre de femmes : (nombre de bénéficiaires directs des activités financées par le projet x taux de féminisation estimé à 60 %) = 96 ;
- Nombre de personnes visées par des actions de formation : 20 établissements bénéficiaires x 2 enseignants/formateurs par université x 4 formations (présentielles / à distance) = 160 ;
- Nombre d'organisations d'administrations publiques locales : 17 établissements universitaires publics ;
- Nombre d'acteurs privés économiques implantés localement : 3 établissements universitaires privés ;
- Nombre d'organisations de la société civile implantées localement : 5 pays concernés par le projet x 2 ONG par pays = 10.

Précisions sur les caractéristiques des bénéficiaires directs visés par le projet :

Le projet consiste à mettre en place des **structures durables amenées à dispenser des services de conseil juridique de proximité à des populations défavorisées et vulnérables**, bénéficiaires finaux du projet (dont les caractéristiques sociales et économiques sont contingentes des différentes localisations et ne font pas l'objet d'une analyse détaillée dans le présent rapport). Ces structures, les cliniques, doivent être mises en place par des universités et leurs corps professoraux, considérés comme les bénéficiaires directs du projet. Les bénéficiaires intermédiaires ou indirects du projet sont les étudiants en droit qui seront amenés à se professionnaliser, sous l'encadrement du corps professoral, en dispensant les services de consultation.

Le concept intéresse les universités de la région, ce qui constitue une garantie pour son impact. Des projets existent et des initiatives ont été produites en ordre dispersé, ou ont existé et n'ont pas pu se perpétuer, ou sont envisagées sans pouvoir se réaliser faute de moyens. L'inventaire suivant des potentiels bénéficiaires directs, qui atteste de cet intérêt, et qui a vocation à être affiné, a été dressé sur la base d'un état des lieux et de contacts préliminaires recueillis par l'opérateur ainsi que de propositions des Postes diplomatiques :

- Liban : « dispensaire juridique » créé en 2012 à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth ; l'Université Saint-Esprit de Kaslik (Nord de Beyrouth) dispose d'un Centre pour les droits de l'Homme dont l'un des objectifs est « la promotion d'un service légal gratuit et l'assistance à une population vulnérable dans les cas relatifs aux

droits de l'Homme », et elle étudie la mise en place d'une clinique juridique ; une « clinique juridique des Droits de l'Homme » a été créée en 2008 à l'Université de La Sagesse (Beyrouth) ; l'Université islamique (diverses implantations dans des régions défavorisées) déclare inscrire la création d'une clinique juridique dans son projet d'établissement et a manifesté un grand intérêt pour le projet. Diverses initiatives non viables de création de cliniques ont été relevées à l'Université arabe de Beyrouth et à l'Université Libanaise (seul établissement public, scolarisant plus de la moitié des effectifs d'étudiants du pays) ; une clinique juridique centrée sur la médiation des conflits a depuis été créée à l'Université Libanaise, sur financement européen indirect.

- Égypte : l'Université du Caire, dans le cadre du partenariat entre son Institut du Droit des affaires internationales avec l'Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, a mis en place en 2019 une structure inspirée du modèle de la clinique juridique de la Sorbonne. L'Université Ain Shams (Le Caire) avait créé en 2013 une clinique juridique, qui pendant deux ans a été très dynamique. Elle a cependant suspendu ses activités en 2015 pour des raisons logistiques. L'Université d'Alexandrie, à travers son programme « Clinical legal education », propose des consultations juridiques gratuites. Elle accompagne également les étudiants pour participer à des concours internationaux, mener des campagnes de sensibilisation et rédiger des projets de loi. Des initiatives ont été relevées dans plusieurs autres établissements égyptiens : universités de Pharos à Alexandrie (« Pharos center for legal advice ») ; de Mansoura, de Tanta (« Legal center »), de Beni Suif (clinique juridique active) et de Manoufia (idem), avec un niveau de réussite et de dynamisme très variables. Toutes ces universités ont fait part de leur intérêt pour le projet.
- Territoires palestiniens : initiatives relevées à Gaza soutenues par le PNUD et des ONGI ; l'Université d'Al Aqsa (Gaza) est intéressée mais ne dispose pas de formation en Droit. Une clinique juridique existe au sein de la Faculté de Droit à l'Université d'An-Najah (Naplouse) depuis 2010 qui est très dynamique et semble proche de la population. L'Université de Birzeit dispose d'une clinique juridique qui est rattachée à sa Faculté de Droit et propose des services à destination de la population locale de Birzeit, de Ramallah et Jérusalem. Elle possède des locaux équipés. Le travail des étudiants est reconnu d'un point de vue académique et l'activité est bien intégrée dans le cursus. A noter que Faculté de Droit de Birzeit est la seule filière francophone en Palestine. Il est également très pertinent d'intégrer l'Université Al-Quds (Jérusalem) dans le projet, qui dispose déjà d'une clinique juridique et souhaite la développer. Son rôle se limite actuellement à organiser des visites aux tribunaux et au Ministère de la Justice pour les étudiants ; un enseignement clinique est déjà intégré dans le cursus.
- Irak : des initiatives non pérennes ont été relevées à l'Université de Bagdad et le projet suscite un grand intérêt du ministère chargé de l'enseignement supérieur ; plusieurs universités intéressées ont été identifiées (Bagdad, Nahrain –Bagdad –, Bassora, Mossoul).
- Jordanie : l'intérêt pour le concept est patent et des cliniques juridiques existent dans plusieurs universités jordaniennes, qui ne sont pas toutes opérationnelles. A l'Université de Yarmouk (Irbid), une clinique est active et son équipe pédagogique, formée de professeurs de la Faculté de Droit, travaille avec les étudiants sur des cas réels. L'Université de Jordanie (Amman) dispose également d'une clinique créée en 2010 avec l'aide de l'USAID, mais dont les travaux ont été suspendus après 2 ans. L'établissement souhaite la réactiver et a intégré un cours dédié dans le cursus. L'Université de Zaytouna (Amman) a mis en place une clinique juridique entre 2012 et 2015, soutenue également par l'USAID. Elle est également intéressée à reprendre ses activités. Enfin, l'Université de Petra possède une clinique juridique établie depuis 2011, date de la création de la Faculté de Droit, avec pour vocation de renforcer les compétences des étudiants et de venir en aide à la population la plus vulnérable.

B. BENEFICIAIRES FINAUX : quels sont les publics susceptibles de bénéficier indirectement des effets des activités financées par le FSPI ? (5-10 lignes)...

Le projet intègre trois strates de bénéficiaires, qui outre les universités opératrices de cliniques et les enseignants référents (bénéficiaires directs) et les populations vulnérables recevant des consultations juridiques (bénéficiaires finaux), sont les étudiants en droit amenés à se professionnaliser en dispensant les services de conseil (bénéficiaires intermédiaires ou indirects).

S'agissant des bénéficiaires finaux, parmi **les personnes vulnérables** susceptibles de bénéficier d'une consultation juridique gratuite, figurent les femmes, les mineurs, les personnes sans ressources, les migrants, les personnes analphabètes, etc.

Les services de consultation, sauf disposition particulière (localisation en partenariat avec une ONG locale au plus près des populations ciblées), devraient être implantés au sein des facultés de Droit des différents établissements concernés, et pourront donc s'étendre sur une échelle territoriale variée dans les pays concernés par le projet. Ils pourront potentiellement bénéficier aux **personnes en besoin d'assistance juridique, identifiables grâce aux ONG partenaires du projet**. Il est à noter que le nombre de personnes ciblées est conséquent, les chiffres les plus récents du CESAO (ESCWA) estimant qu'environ 101,4 millions de personnes sont classifiées « pauvres » dans la région ANMO. Faute de moyens et de connaissance de leurs droits, l'accès à la justice se pose comme un défi majeur pour ces groupes vulnérables. Dans ce contexte, les cliniques juridiques viendront contribuer à combler l'écart entre les citoyens et la justice.

3.4. Comment ce projet prend-t-il en compte l'égalité de genre et les jeunes ?

A. Comment ce FSPI se positionne-t-il vis-à-vis du marqueur Genre de l'OCDE ?

G-1 : *L'égalité de genre est un objectif significatif du projet*

À Comment allez-vous intégrer la dimension genre dans le projet ? (5 lignes)

- Intégration d'un module de **sensibilisation au genre** dans le cadre de la formation des enseignants à l'enseignement clinique (égalité des droits, adaptation du dispositif d'accueil, etc.) ;
- Encouragement à la **participation d'étudiantes** à la clinique (les effectifs des facultés de droit étant par ailleurs en général largement féminisés) ;
- Appui aux cliniques afin de développer des **outils de communication externe spécifiques** permettant de favoriser l'accès des femmes aux consultations ;
- Selon les thématiques et spécialisations choisies par chaque clinique juridique universitaire créée, des conseils juridiques pourront être fournis à **destination des femmes en particulier**, en matière de droits la famille, de prévention de la violence faite aux femmes, ou de soutien à des femmes victimes de violences ;
- Engagement des universités bénéficiaires à **encourager la parité** dans les équipes de gestion de la clinique.

B. Comment ce projet se positionne-t-il vis-à-vis des jeunes (-30 ans) ?

Les bénéficiaires du FSPI sont principalement des jeunes

- Le projet cible particulièrement les jeunes puisqu'il **implique la formation et favorise l'intégration professionnelle des étudiants** en droit par la mise en pratique de leurs connaissances ;
- Le public vulnérable ciblé pour bénéficier des cliniques est également un **public potentiellement jeune ou très jeune**, dépourvu d'accès à tout autre conseil juridique.

3.5. Comment ce projet se positionne-t-il vis-à-vis des marqueurs RIO ?

<i>Cochez : un seul choix possible par ligne</i>		G-0 : Non ciblé par le projet	G1 : Objectif significatif du projet	G2 : Objectif principal du projet
Biodiversité		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Changement climatique	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lutte contre la désertification		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3.6. Quels sont les objectifs, les activités et les effets escomptés des composantes du FSPI ?

Composante 1

Objectif de la composante

Sélectionner et mettre en place les structures bénéficiaires

La phase préparatoire du projet est en cours¹.

L'objectif global de la Composante 1 du FSPI, qui prendra appui sur la phase préparatoire indépendante menée antérieurement qui aura permis de définir avec précision les contextes locaux, d'étudier l'existant (projets en activité ou ayant connu un échec) et de définir précisément, exhaustivement et en concertation les besoins et les attentes à des fins d'adaptation du projet à l'échelle des pays et des établissements, est de **mettre en place les structures d'un point de vue opérationnel**.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- sélectionner les partenariats définitifs et identifier les interlocuteurs des universités et des ONG partenaires par pays. Cette étape s'appuiera essentiellement sur les éléments recueillis lors de la phase préparatoire. Elle sera menée en étroite collaboration avec les SCAC des pays bénéficiaires, qui seront amenés, sur proposition de l'AUF, à valider la liste des universités bénéficiaires et des ONG partenaires ;
- s'inspirer d'un modèle réussi pour pouvoir par la suite adapter l'outil aux besoins et aux différents contextes locaux ;
- définir les missions, les objectifs et le cadre de fonctionnement de chaque structure. Des documents (engagements et conventions) constitueront les livrables de cette première composante du FSPI, avec la liste des partenaires et des bénéficiaires ;
- procéder aux dotations en équipements de certaines cliniques.

Activités prévues

Act 1.1 : Effectuer une enquête de terrain auprès des partenaires identifiés. Un questionnaire sera établi afin de définir en détail la situation locale et de mesurer les besoins et attentes du public visé. Les cibles de l'enquête (dirigeants universitaires, professeurs, étudiants, ONG, barreaux, etc.) seront définies en collaboration entre les opérateurs, l'expert et les représentants universitaires. Un rapport d'enquête sera produit, ce qui permettra de préciser les orientations et surtout de définir les objectifs et les contenus des formations à élaborer dans le cadre de la composante 2. Cette étape permettra de mesurer finement l'hétérogénéité du terrain d'action et de réfléchir aux moyens d'adaptation de l'activité aux différents contextes.

Act 1.2: Officialiser les partenariats et dresser la liste finale des interlocuteurs par établissement. Une convention de partenariat couvrant la durée du projet et décrivant les responsabilités de chaque partie sera signée avec chaque établissement partenaire et chaque ONG identifiée.

Act 1.3 : Organiser une visite d'études dans plusieurs cliniques juridiques françaises pour les référents de chaque université partenaire, afin de mieux comprendre le potentiel de l'outil. Cette visite sera organisée en étroite collaboration avec les partenaires français : Université de Grenoble, Université d'Aix Marseille, RCJF (Réseau des Cliniques Juridiques Francophones), ainsi qu'avec les SCAC des pays visés par

¹ D'une durée de six mois, celle-ci a démarré en octobre 2021 et s'étendra jusqu'en mars 2022. Elle a fait l'objet d'une demande de soutien approuvée par le Département afin d'exécuter une étude de préfiguration et de préparer en détail le montage de ce projet dans sa phase opérationnelle. Cette étude est co-pilotée par l'AUF, qui en est l'opérateur (Direction régionale Moyen-Orient), et la Sous-direction sectorielle.

Cette phase préparatoire consiste à :

- recruter un(e) expert(e) qui aura comme mission d'identifier de futurs partenaires de la société civile, d'animer des réunions (présentiel et à distance) et de contextualiser et valider des documents produits en langue arabe ;
- organiser plusieurs réunions de travail et de réflexion à distance et en présentiel (Liban) qui regroupent un représentant universitaire par pays bénéficiaire, identifié en lien avec les SCAC concernés, afin de comparer les besoins locaux, de disposer d'éléments d'aide à la décision relatifs au choix des futures universités bénéficiaires, et de réaliser un projet qui réponde finement aux attentes exprimées dans la région ;
- constituer un noyau dur de représentants par pays, qui pourraient s'approprier le projet dès sa création et contribuer à la mobilisation du public cible des cliniques juridiques, notamment le public universitaire.

Cette étude de préfiguration produira un diagnostic et des recommandations indépendamment du projet FSPI. L'étude réduira également le temps nécessaire à l'entrée en phase opérationnelle et productive du projet FSPI, si celui-ci devait être retenu.

le projet. Afin de mieux comprendre les services offerts aux populations vulnérables à travers ces structures et de bien appréhender le potentiel de cet outil pédagogique, il est important pour les représentants des établissements identifiés et futurs responsables des cliniques de visiter des structures opérationnelles bien établies.

Act. 1.4 : **Rédiger et valider les règlements, missions, domaines d'intervention de chaque structure.** La rédaction de ces documents sera largement appuyée et encadrée par l'expert identifié.

Act 1.5 : **Equiper et aménager les espaces dédiés aux activités des cliniques juridiques.** Cette activité sera réalisée en se basant sur l'analyse des besoins et la visite des cliniques juridiques françaises. La liste des besoins et des aménagements à effectuer sera validée par les SCAC, sur proposition de l'AUF.

Réalisations, résultats et impacts escomptés

Attention : les indicateurs doivent refléter l'intégralité des réalisations et résultats attendus

Indicateurs de réalisations *(se réfèrent aux biens et services délivrés par la composante)*

Nombre d'enquêtes de terrain réalisées : cible 20

Nombre de cliniques juridiques créées et équipées : cible 15

Nombre de cliniques existantes renforcées : cible 5

Nombre de partenariats établis avec les ONG : cible 2/pays soit 10 partenariats

Indicateurs de résultats *(se réfèrent aux effets à court et moyen terme auprès des bénéficiaires directs des activités)*

Nombre de conventions signées : cible 20

Nombre d'aménagements réalisés : cible 15

Indicateurs d'impacts *(se réfèrent aux effets plus lointains et généraux susceptibles d'être engendrés)*

Niveau de transposition des dispositifs visités en France

Nombre de consultations juridiques en flux sur un an

Sources mobilisées pour collecter les informations permettant de renseigner les indicateurs

Les entretiens effectués et les enquêtes menées, les états des lieux réalisés, les informations collectées auprès des partenaires.

Composante 2

Objectif de la composante

Favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques au niveau régional.

L'objectif de la deuxième composante du projet est de **concevoir des formations de formateurs à l'encadrement des étudiants et à l'enseignement clinique**, afin de constituer un vivier de formateurs capables de former à leur tour un nombre plus grand d'enseignants, selon un modèle en cascade largement éprouvé. Les partenaires français du projet interviennent largement au sein de cette composante, afin d'assurer un transfert de compétences. L'objectif est également d'appuyer l'intégration de cet enseignement dans les cursus diplômants de l'université.

Ces formations seront organisées au Moyen-Orient et/ou en ligne afin d'en réduire les coûts et de limiter les contraintes sanitaires. Les formations présentielles seront ouvertes aux formateurs identifiés dans le cadre de la première composante, tandis que les formations en ligne seront proposées à un public plus large d'enseignants en faculté de Droit originaires des universités bénéficiaires. Les lieux des formations seront confirmés en fonction de la situation sanitaire et sécuritaire des pays concernés.

Un réseau des cliniques juridiques du Moyen-Orient sera créé dans le cadre de cette composante. Il aura pour objectif de favoriser les échanges d'expérience entre les différentes structures. Le démarrage du réseau sera encadré et animé par les opérateurs et l'expert du projet.

Activités prévues

Act 2.1 : **Organiser des séances de formation régionale d'enseignants référents à l'enseignement clinique** en présentiel (Liban, Égypte) et/ou à distance. Le nombre et le calendrier des formations seront définis en fonction des besoins identifiés au cours de la première composante. Ces formations seront surtout conçues et animées par l'Université de Grenoble et Aix Marseille Université, ainsi que par le Réseau des cliniques juridiques francophones.

Act 2.2 : **Créer et animer un réseau régional de cliniques juridiques dans le but de favoriser les échanges** entre les responsables des structures créés ou renforcés. Ce réseau aura pour objectif de soutenir le montage de projet régionaux et l'organisation d'activités communes entre les différents établissements et/ou pays, ainsi que la coopération avec les institutions françaises et francophones.

Act 2.3 : Inviter certains enseignants référents à **participer au séminaire international du Réseau des cliniques juridiques francophones**.

Act 2.4 : Adapter au contexte régional, traduire en arabe et diffuser **le manuel du RCJF**.

Réalisations, résultats et impacts escomptés

Attention : les indicateurs doivent refléter l'intégralité des réalisations et résultats attendus

Indicateurs de réalisations (se réfèrent aux biens et services délivrés par la composante)

Nombre de formations dispensées : cible 4

Nombre de participants aux formations présentielles organisées : cible 80

- dont nombre de femmes : cible 48

Nombre de participants aux formations à distance organisées : cible 80

- dont nombre de femmes : cible 48

Pourcentage du manuel traduit : cible 100 %

Indicateurs de résultats (se réfèrent aux effets à court et moyen terme auprès des bénéficiaires directs des activités)

Acquisition de nouvelles compétences et connaissances (mesure par questionnaire)

Niveau de satisfaction des participants aux formations cible 100 %

Fréquence des réunions du réseau régional des cliniques juridiques et nombre de participants : cible 2 fois par an

Indicateurs d'impacts *(se réfèrent aux effets plus lointains et généraux susceptibles d'être engendrés)*

Nombre d'établissements ayant intégré l'enseignement clinique dans le cursus universitaire : cible 20
Nombre de collaborations envisagées entre les membres du réseau : cible 5

Sources mobilisées pour collecter les informations permettant de renseigner les indicateurs

Suivi des activités organisées, observations, enquêtes de satisfaction à l'issue des formations et des séminaires, informations collectées auprès des bénéficiaires.

Composante 3
Objectif de la composante
<p>Sensibiliser à l'enseignement clinique du droit</p> <p>Les universités ayant tenté sans lendemain l'expérience de création d'une clinique juridique ont toutes attribué l'échec de leur projet à un problème d'adhésion, notamment interne, et à un manque de visibilité auprès des populations vulnérables.</p> <p>L'objectif de cette composante sera d'une part de sensibiliser le plus grand nombre de professeurs, d'étudiants et ONG aux services offerts par chaque clinique juridique et aux possibilités de renforcement de la professionnalisation des formations, et d'autre part de développer la visibilité locale du projet et des services offerts à la population.</p>
Activités prévues
<p>Act 3.1 : Organiser des concours de simulation du travail clinique au sein de chaque établissement.</p> <p>Act 3.2 : Organiser des journées portes ouvertes au sein de chaque clinique.</p> <p>Act 3.3 : Organiser un séminaire franco-régional (Jordanie, présentiel) de sensibilisation et d'échange entre les différentes parties prenantes du projet.</p> <p>Act. 4.4. Communication sur le projet vers le grand public (médias, réseaux sociaux).</p>
Réalizations, résultats et impacts escomptés
<p>Attention : les indicateurs doivent refléter l'intégralité des réalisations et résultats attendus</p>
Indicateurs de réalisations <i>(se réfèrent aux biens et services délivrés par la composante)</i>
<p>Nombre d'activités de sensibilisation organisées : cible 20 Nombre de campagnes d'information du public cible en situation de vulnérabilité : cible 20</p>
Indicateurs de résultats <i>(se réfèrent aux effets à court et moyen terme auprès des bénéficiaires directs des activités)</i>
<p>Visibilité dans les médias (nombre d'articles en presse écrite et en ligne, ou de reportages) : cible 45 Quantification (reach) de l'interaction de la communication sur les réseaux sociaux Nombre d'ONG impliquées dans la communication de proximité : cible 10 Participation au séminaire régional : cible 40 enseignants</p>
Indicateurs d'impacts <i>(se réfèrent aux effets plus lointains et généraux susceptibles d'être engendrés)</i>
<p>Nombre de structures en activité un an après le projet : cible 20</p>
Sources mobilisées pour collecter les informations permettant de renseigner les indicateurs
<p>Presse nationales et locales, réseaux sociaux, activités des partenaires et opérateurs.</p>

3.7. Quels sont les principaux risques non maîtrisables dès la conception du projet et les mesures prévues pour les limiter ?

Risques identifiés	Mesures prévues pour limiter les risques
<p>Risque 1 Instabilité politique dans les pays cibles.</p>	<p>Utilisation d'outils de communication à distance, organisation de la réunion régionale dans un pays stable de la sous-région.</p>
<p>Risque 2 Activités en présentiel limitées par la crise sanitaire.</p>	<p>Développement d'outils de formation et d'échange d'expériences en ligne.</p>
<p>Risque 3 Défaut d'implication des partenaires locaux, manque d'intérêt du public, résistance au changement et réception controversée par les enseignants non impliqués dans le projet ou par les professionnels du droit (avocats, barreaux).</p>	<p>Pré-identification des universités partenaires dans chaque pays cible, formalisation d'accords de partenariats avec les universités et identification d'enseignants référents.</p> <p>Sensibilisation de la population à l'intérêt de la clinique à travers une campagne de communication large et ciblée, utilisant les médias sociaux et les relais auprès d'ONG locales.</p> <p>Campagne de communication ciblée avec pour objectif principal de rassurer les réticents.</p>

4. LES PARTENAIRES DU PROJET

4.1. Quels sont les principaux partenaires associés à la mise en œuvre des activités du FSPI et quelles seront leurs contributions ?

L'AUF est fortement impliquée auprès des universités de la région. Sa Direction régionale est implantée à Beyrouth et dispose d'équipes dans plusieurs pays de la région dont l'Égypte (Alexandrie et Le Caire). Ses équipes sont bien formées et rompues au montage et à la gestion de projet en contexte international. Elle est déjà opérateur d'un FSPI régional (Irak, Liban, Territoires palestiniens), l'a été d'un FSPI pays (Irak), l'est également de projets AFD (Djibouti) et européens (Liban, Égypte, Territoires palestiniens) ; elle anime par ailleurs depuis 2008 le réseau régional « École doctorale de droit au Moyen-Orient ». Enfin, l'AUF a soutenu la création de filières francophones de droit dans plusieurs pays de la région.

Le Réseau des cliniques juridiques francophones, l'Université de Grenoble et Aix Marseille Université ont été contactés et ont manifesté avec enthousiasme leur intérêt pour le projet. Ils ont de même confirmé leur disponibilité pour apporter leur expertise pour la formation des bénéficiaires et leur savoir-faire pour le montage des cliniques. Un engagement de principe a été donné par les responsables de ces établissements (au niveau des présidents), qui seront partenaires du projet.

Enfin, un tel projet ne saurait être complet sans le partenariat et l'implication des **ordres des avocats et des ONG locales actives en matière d'accès au droit**. Les partenariats avec les acteurs de la société civiles seront établis après la définition des thématiques traitées par chaque clinique. Il existe bien évidemment dans la région des ONG spécialisées telles que, à titre non exhaustif, Kafa (Droit des femmes), Caritas (Droit des migrants), Awn (Territoires palestiniens), etc.

Une convention de partenariat sera signée entre le MEAE et l'AUF en tant qu'opérateur du projet. Cette convention précisera le rôle et les responsabilités de chacune des deux parties. Par la suite, une convention bilatérale sera signée entre l'AUF et chacun des partenaires universitaires bénéficiaires du projet, ainsi qu'avec les partenaires français.

4.2. Quel est l'organigramme du projet ?

- Pilotage du projet : DGM/DDD/GOUV, pôle DREF (Isis Adam, Aurélie Bellon)
- Mise en œuvre du projet : équipe de l'AUF composée de Jean-Noël Baléo, Directeur régional AUF ; Mireille El Rayess, Responsable de projet AUF ; Rouba Saad, Assistante de projet AUF ;
- Services du MEAE pour avis et informations : ANMO et DCERR ;
- Attachée régionale de coopération justice, Émilie Desormière ;
- COCAC et/ou Attachés de coopération des 5 pays de déploiement (identification des partenaires sur place, obtention d'accords officiels).

5. COMPOSANTE MANAGEMENT DU PROJET : PILOTAGE, SUIVI, EVALUATION, COMMUNICATION

5.1. Le pilotage du projet

A. Quels seront les membres du comité de pilotage du FSPI et le rôle de l'instance ?

- **Composition du comité de pilotage :**

Le comité de pilotage sera composé des services du MEAE (GOUV/DREF ainsi que DCERR et ANMO pour avis), de l'AUF (Direction régionale Moyen-Orient), des postes des pays impliqués (Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Territoires palestiniens), et de l'Attachée régionale de coopération justice basée à Amman.

- **Rôle du comité de pilotage :**

Le comité de pilotage aura pour mission de **définir des orientations** et **d'assurer le suivi des activités** mises en place, en conformité avec les objectifs définis du projet. Il aura pour vocation **d'informer précisément tous ses membres de l'avancée des différentes composantes du projet.**

B. Quelle sera la fréquence des réunions du COPIL ?

Le comité de pilotage se réunit deux fois par an pour partie en présentiel, et à distance autant que nécessaire.

5.2. Le suivi et l'évaluation finale du projet

A. Quels sont les moyens et les modalités prévues pour assurer un suivi régulier des activités et de l'intégralité du FSPI ? Comment ces informations seront-elles collectées et communiquées pour le pilotage du projet ?

Un **tableau de bord** contenant les données utiles au suivi est établi par l'AUF sur la base du chronogramme des activités, régulièrement mis à jour, et soumis au comité de pilotage. L'opérateur remettra également des **rapports trimestriels** de suivi des activités, ainsi qu'un **rapport à mi-parcours**.

Un **comité d'exécution** sera également mis en place. Il regroupera l'opérateur et tous les partenaires et bénéficiaires du projet. Les réunions de ce comité se feront à distance et lors des regroupements. Il aura pour mission d'établir le lien entre les bénéficiaires et le comité de pilotage. Les comptes rendus des réunions de ce comité seront rédigés par l'opérateur et transmis au Comité de pilotage.

Enfin, **l'évaluation finale** sera réalisée par un prestataire externe qui sera identifié par l'opérateur en étroite concertation avec les services du MEAE, et sera financée sur le budget du projet.

B. Arrivé à son terme, comment le projet sera-t-il évalué ?

- **Modalité prévue pour l'évaluation finale :**

- Recours à des évaluateurs indépendants
- Auto-évaluation (*par les services du MEAE ou opérateurs sans recours à des évaluateurs indépendants*)
- Autre cas :

Rappel du budget prévu pour l'évaluation finale du FSPI : 20 180 €

- **Modalités prévues pour associer les partenaires et bénéficiaires du projet durant l'évaluation ?**

L'évaluation sera menée par une expertise identifiée et recrutée sur appel d'offres lancé par l'AUF, selon des termes de référence proposés par l'AUF et validés par le MEAE.

L'évaluation du projet sera menée en deux étapes :

- **auto-évaluation** consistant à renseigner par les établissements bénéficiaires un formulaire préparé par les opérateurs et approuvé par le Comité de pilotage ;
- **visites de terrain** dans les pays où la situation sécuritaire et les conditions de déplacement le permettent (Liban, Jordanie, Égypte) et entretiens en ligne avec les bénéficiaires des pays d'accès plus difficiles (Irak, Palestine). Les entretiens en présentiel ou en ligne auront pour objectifs d'échanger avec les universités partenaires et de visiter les cliniques déjà créées et opérationnelles.

5.3. La communication externe sur le projet et ses résultats

A. Quelles actions allez-vous réaliser pour communiquer sur le projet et ses résultats ?

- **Communication lors du lancement du projet**

Le volet management comprend une partie consacrée à la communication dans le but de valoriser les activités auprès d'un public étendu en dehors des bénéficiaires directs, qui sera définie comme suit :

- Annonce du lancement du projet à travers une communication et une présentation de celui-ci sur les sites internet, les réseaux sociaux des opérateurs ainsi que dans les médias des pays visés ;
- Appui sur les pôles de communication au sein des universités partenaires dans les cinq pays concernés pour relayer les informations ; l'AUF a déjà l'habitude de passer par ce réseau pour communiquer sur ses activités ;
- Appui sur les ONG partenaires afin de relayer l'information sur leurs sites web et réseaux sociaux ;
- L'AUF, qui dispose localement d'une chargée de communication au sein de son équipe, mettra à la disposition du projet tous ses canaux et outils de communication : infolettre, réseaux sociaux, site web, etc.

Par ailleurs, des éléments de langage seront fournis par l'AUF aux ambassadeurs et COCAC des pays concernés par le projet afin de leur permettre de communiquer sur celui-ci lors des entretiens et rencontres avec les médias.

- **Actions de communication durant le projet**

En plus des activités prévues au moment du lancement et qui seront maintenues tout au long du projet :

- Création d'une identité visuelle et conception et distribution de matériel promotionnel : affiches, roll-up, dépliants, stylos, bloc-notes...
- Création et animation de pages dédiées au projet sur les différents réseaux sociaux ;
- Entretiens média spécifiques au projet avec l'expert, le coordonnateur, les bénéficiaires, et mention du projet lors des différents entretiens régulièrement accordés par l'AUF aux médias ;
- Envoi de communiqués de presse aux médias lors des événements importants : formations, séminaire, concours étudiants.

- **Actions de communication en fin de projet**

La phase de fin du projet bénéficiera également d'une communication renforcée afin de valoriser les réalisations et la valeur ajoutée des activités :

- Couverture médiatique lors du séminaire franco-régional de sensibilisation et d'échange ;
- Couverture médiatique des différents concours organisés ;
- Inauguration officielle des cliniques créées ou renforcées par les ambassadeurs ou les COCAC.

B. Quelles actions d'information et de communication spécifiques allez-vous entreprendre pour favoriser l'appropriation des enseignements du projet auprès des partenaires et faciliter les relais techniques ou financiers ?

L'AUF communiquera sur le projet auprès de ses **différentes directions régionales** concernées afin de créer les conditions d'une duplication.

Le Département et l'AUF au Moyen-Orient prendront l'attache de **baillleurs de fonds** (Union européenne, AFD) susceptibles de soutenir l'extension du projet à d'autres bénéficiaires. Ceux-ci seront par ailleurs systématiquement invités par les Postes ou par l'AUF, à des fins de sensibilisation, lors des manifestations organisées dans le cadre du projet (inauguration de cliniques).

C. Quel sera le correspondant des actions de communication du FSPI pour l'échange d'informations avec la cellule FSPI de RES ?

Isis ADAM, DGM/DDD/GOUV, isis.adam@diplomatie.gouv.fr

6. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DU FSPI

